



Service de l'édilité
Constructions

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

Enquête publique

Edition n° 10 du 6 mars 2020

L'administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- M. Maurice Schorderet pour la transformation et l'agrandissement d'une habitation existante au lieu-dit le Coudrey/Basse-Nendaz, plan 36 MC, parcelle 3559 propriété de l'hoirie Schorderet Irène, coord. 2'589'956/1'115'682, zone H30. En dérogation à l'art. 112.
- Mme et M. Léa et Timothée Saumade pour la construction d'une villa en résidence principale avec garage au lieu-dit Aproz, plan 164 MC, parcelle 22125 propriété des requérants, coord. 2'589'552 / 1'117'062, zone H30. En dérogation à l'art. 115.
- Mme et M. Victoria et Benoit de Mallmann pour l'agrandissement d'une fenêtre d'un chalet existant, au lieu-dit Les Rairettes/Haute-Nendaz, plan 93 MC, parcelle 9535 (cadastre actuel folio 143, parcelle 151), propriété des requérants, coord. 2'587'990 / 1'113'748, zone H10.
- M. Alain Genoud pour la construction de murs de soutènement et l'agrandissement de 2 places de parc existantes au lieu-dit Prachalier/Haute-Nendaz, plan 2 MC, parcelle 117, propriété de GENoud Anne-Marie, coord. 2'588'185 / 1'114'135, zone H80 habitat collectif. En dérogation à l'art. 100.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 6 mars 2020

L'Administration communale